

# TF1 rêve d'insérer des publicités dans ses JT

TÉLÉ La chaîne privée a introduit une demande auprès du CSA français

- La convention est remise sur la table pour l'après-2018 et la chaîne veut faire lever l'interdiction.
- Elle souhaite aussi produire moins de magazines d'information et de programmes jeunesse.

**P**rochain reportage après la pub ? Les présentateurs Jean-Pierre Pernaut et Gilles Bouleau feront peut-être de cette manière leurs transitions à partir de 2018. Le site de la chaîne d'info BFM a révélé vendredi que TF1 a demandé au CSA la suppression de l'interdiction de publicité durant les JT. Actuellement, la convention passée entre la chaîne et l'instance de régulation stipule que « TF1 n'interrompt pas la diffusion de ses journaux télévisés par de la

publicité ».

Cette convention arrive à terme fin 2018 et pour la reconduction, la chaîne du groupe Bouygues a proposé une liste de modifications. Selon BFM, parmi les revendications se trouverait également la demande de supprimer l'obligation de diffuser 800 heures d'émissions d'information par an. TF1 souhaite ne plus être obligée de « diffuser régulièrement des magazines d'information politique à des heures de grande écoute » ou encore de ne plus devoir diffuser « au moins 750 heures » par an de programmes jeunesse.

Ces revendications peuvent-elles aboutir ? Le CSA pencherait plutôt pour un durcissement des règles pour la première chaîne de France, notamment sur l'indépendance et le pluralisme de l'information. Toute modification de la convention doit être validée à la fois par les deux parties avant d'être adop-

tée. L'actuelle convention date de 2002, avant l'arrivée des chaînes de la TNT et donc avant la transformation du paysage audiovisuel français. Depuis février et la nomination du nouveau directeur général Gilles Pélisson, le groupe cherche un nouveau souffle suite à des audiences affaiblies de 17 à 20 h.

TF1 a précisé que cette volonté d'insérer de la publicité ne s'applique qu'aux rendez-vous de plus de 30 minutes. Un décret de 1992 précise que « la diffusion de journaux télévisés... dont la durée est inférieure à 30 minutes ne peut être interrompue par des messages publicitaires ». Or, la plupart des JT de TF1, surtout ceux en soirée, dépassent déjà de quelques minutes la demi-heure.

En Belgique, RTL-TVI précise que la pub dans le JT n'est pas du tout à l'ordre du jour. Cela entamerait la crédibilité de l'information, et serait contraire aux habitudes de consommation des Belges, nous dit-on. ■

FLAVIE GAUTHIER